Nations Unies E/CN.17/ESD/2000/1



Conseil économique et social

Distr. générale 3 février 2000 Français Original: anglais

Groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée en matière d'énergie et de développement durable

Première session

New York, 6-10 mars 2000 Point 2 de l'ordre du jour provisoire Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire

- 1. Élection du Bureau.
- 2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
- 3. Préparatifs de la neuvième session de la Commission du développement durable consacrée aux questions d'énergie.
- 4. Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Groupe d'experts.
- Adoption du rapport du Groupe d'experts sur les travaux de sa première session.

Annotations

1. Élection du Bureau

Le Groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée en matière d'énergie et de développement durable pourra élire un bureau de cinq membres, à savoir un représentant de chacun des cinq groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies et de deux coprésidents, venant l'un d'un pays développé et l'autre d'un pays en développement (résolution 1999/60 du Conseil économique et social).

Rappelant sa résolution 1999/60 du 30 juillet 1999 sur les préparatifs de la neuvième session de la Commission du développement durable consacrée aux questions d'énergie et ayant à l'esprit la nature et les objectifs spécifiques du Groupe d'experts dont la réunion se tiendra en même temps que les réunions des groupes de travail intersessions de la Commission, durant les huitième et neuvième sessions qui auront lieu en 2000 et 2001, le Conseil a décidé, sur la base du paragraphe 1 c) de l'article 24 du Règlement intérieur, que les États qui n'étaient pas membres de la Commis-

sion seraient autorisés à présenter la candidature de leurs nationaux au Bureau du Groupe (décision 1999/285 du Conseil économique et social).

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Conformément à l'article 7 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, qui s'applique également, le cas échéant, aux travaux de ses organes subsidiaires, le Groupe d'experts adopte l'ordre du jour au début de chaque session.

3. Préparatifs de la neuvième session de la Commission du développement durable consacrée aux questions d'énergie

À sa dix-neuvième session extraordinaire, l'Assemblée générale a adopté le Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 (résolution S-19/2 de l'Assemblée générale, annexe), qui comprend le programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable pour la période 1998-2002 en vertu duquel la neuvième session de la Commission aura pour thème sectoriel atmosphère/énergie, tandis que le volet économique de la session sera consacré au thème énergie/transport. L'Assemblée générale a également préconisé de commencer à préparer la neuvième session de la Commission dès la septième session et de confier cette tâche à un groupe intergouvernemental à composition non limitée d'experts en matière d'énergie et de développement durable, dont les réunions se tiendraient en même temps que les réunions intersessions entre la huitième et la neuvième session de la Commission. Les décisions pertinentes de l'Assemblée générale figurent dans le Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 (voir résolution S-19/2 de l'Assemblée générale, annexe, chap. III.B, par. 42 à 56).

Par ailleurs, à sa dix-neuvième session extraordinaire, l'Assemblée générale a œ-connu la complexité et l'interdépendance des questions relatives à l'énergie et au développement durable et a souligné que, conformément aux objectifs d'Action 21, la neuvième session de la Commission devrait contribuer à l'élaboration d'une stratégie énergétique viable pour tous.

En application de la résolution 1999/60 et de la décision 1999/285 du Conseil économique et social, la première session du Groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée en matière d'énergie et de développement durable se tiendra du 6 au 10 mars 2000. Par ailleurs, dans sa résolution 1999/60, le Conseil a demandé aux gouvernements de participer et de contribuer activement au processus préparatoire et a encouragé la société civile et les autres grands groupes, y compris le secteur privé, en particulier dans les pays en développement, à participer au processus préparatoire.

Documentation

Rapport du Secrétaire général intitulé «Énergie et développement durable : questions clefs» (E/CN.17/ESD/2000/3)

Rapport du Secrétaire général sur les documents nationaux (E/CN.17/ESD/2000/2)

4. Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Groupe d'experts

Le Groupe d'experts sera saisi du projet d'ordre du jour provisoire pour sa deuxième session.

5. Adoption du rapport du Groupe d'experts sur les travaux de sa première session

Le Groupe d'experts présentera à la Commission du développement durable, à sa huitième session en 2000, un rapport sur les travaux de sa première session.

Annexe I

Programme de travail proposé

Date/heure	Point de l'ordre du jour/programme	
Lundi 6 mars		
10 heures-11 heures		Ouverture de la session
	Point 1	Élection du Bureau
		Déclarations d'ouverture des coprésidents
	Point 2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	Point 3	Préparatifs de la neuvième session de la Commission du développement durable consacrée aux questions d'énergie
		Introduction
		Présentation des résultats de l'évaluation des Perspectives énergétiques mondiales
11 heures-13 heures		Débat général
15 heures-18 heures		Débat général (suite)
		Groupe de travail sur les tendances énergétiques mon- diales et le développement durable
		Groupe de travail sur le financement, l'investissement et l'énergie
Mardi 7 mars		
10 heures-13 heures		Débat sur les questions clefs relatives à l'énergie et au développement durable
15 heures-18 heures		Débat sur les questions clefs relatives à l'énergie et au développement durable (suite)
Mercredi 8 mars		
10 heures-13 heures		Consultations officieuses sur les questions clefs
15 heures-18 heures		Consultations officieuses sur les questions clefs (suite)
Jeudi 9 mars		
10 heures-13 heures		Débat sur le programme de travail entre la première et la deuxième session du Groupe d'experts
15 heures-18 heures		Consultations officieuses sur les questions clefs (suite)
Vendredi 10 mars		
10 heures-13 heures		Consultations officieuses sur le programme de travail entre la première et la deuxième session du Groupe d'experts
15 heures-18 heures	Point 4	Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Groupe d'experts
	Point 5	Adoption du rapport du Groupe d'experts sur les travaux de sa première session
		Clôture de la session

4